



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Direction départementale des territoires
 Service Construction Habitat Ville
 Affaire suivie par :
 Eric FRESSINAUD
 eric.fressinaud@maine-et-loire.gouv.fr
 Didier DECODTS
 didier.decodts@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le

**Relevé de conclusions de la commission consultative des gens du voyage
 du Maine-et-Loire du 15 mars 2017**

Présents

Mme ABOLLIVIER	Préfète de Maine-et-Loire	Mme FOUCHEREAU	Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou
Mme MARTIN	Conseil départemental 1ère Vice-Présidente	Mme FRANCOIS	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
M. ATTENCOURT	Direction des services départementaux de l'éducation nationale	M. FRESSINAUD	Direction Départementale des Territoires
M.BENAZETH	Cabinet du Préfet – Pôle Sécurité Intérieure	M. FROGER	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire
Mme BONNIN	Secours Catholique	Lieutenant-Colonel GALLOY	Gendarmerie Nationale
Mme BOURY	Communauté de Communes Baugeois Vallée	Mme GUERIN	Communauté de Communes Baugeois Vallée
M. BRAULT	Conseiller départemental	Mme LECLAIR	Agglomération du Choletais
M. BRILLANT	Association départementale des gens du voyage citoyens	Mme LEGROUX	Le Relais G2A
Mme CATEL	Département de Maine-et-Loire DGA des Solidarités		
Mme CHAMBOLLE	Angers Loire Métropole	M. LELONG	Agglomération du Choletais
Mme CLOAREC	Département de Maine-et-Loire	M. LETOURNEAU	Boutique de Gestion pour Entreprendre Anjou-Mayenne
M. COLOBERT	Département de Maine-et-Loire – directeur de la direction de l'ingénierie accompagnement et des territoires	M. MALGAT	Direction Départementale des Territoires
Mme COMMIN	Directrice de Cabinet	M. MARCHAND	Conseiller départemental
Mme COQUERELLE	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	Mme MELON	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
M. DECODTS	Direction Départementale des Territoires	Mme PIRON	Coordonnatrice du schéma départemental d'accueil des gens du voyage

Mme DELAUNAY	Cabinet du Préfet		
M. DELÉPINE	Maître de conférences à l'université d'Angers	M. RABOUAN	Communauté de Communes Baugeois Vallée
Mme ESTAMPE	Déléguée du Préfet	M. ROBIN	Association départementale des gens du voyage citoyens
M. ROISNÉ	Angers Loire Métropole	Mme TESSIER	Département de Maine-et-Loire
Mme RUDELLE	Caisse d'Allocations Familiales	M. TREMBLAY	Communauté de Communes Loire Layon Aubance
Mme SCHALLER	Directrice adjointe – Direction Départementale des Territoires	M. VINCENT	Mauges Communauté
M. SIKARCIOGLU	Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire	M. VOISIN	Association Action Grand Passage

Excusés

Mme AMY	Conseillère départementale	M. DAVID	Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté
M. BERTIN	Conseiller départemental	M. GIRARD	Direction Départementale des Territoires
M. BRADFER	Direction Départementale de la Cohésion Sociale	Mme GUYON	Département de Maine-et-Loire
M. CHALOPIN	Communauté de Communes Baugeois Vallée	Mme HAMARD	Communauté de Communes Anjou Bleu Communauté

Madame Béatrice ABOLLIVIER, Préfète de Maine et Loire et Madame Marie-Pierre MARTIN, 1ère Vice-Présidente du Conseil départemental, représentant Monsieur GILLET, Président du Conseil départemental de Maine et Loire, assurent la co-présidence de la commission.

Madame le Préfète accueille les participants, et en introduction, rappelle la réorganisation territoriale qui s'est mise en place au 1er janvier 2017. Compte tenu de la compétence obligatoire « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage » prise par les EPCI, l'arrêté de composition de la commission consultative départementale a dû être amendé pour tenir compte de ces modifications.

En effet, en accord avec le Président de l'association des maires, les 9 présidents des EPCI sont membres de la commission consultative départementale des gens du voyage (5 titulaires et 4 suppléants) et seront invités à chaque réunion.

Madame MARTIN accueille également les participants et rappelle, en tant que co-pilote du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-2016, la décision prise lors de la dernière commission consultative départementale de proroger le schéma jusqu'au 31/12/2017 afin de pouvoir s'appuyer sur la réforme des territoires pour établir le schéma 2018-2023. Elle indique les 4 quatre axes autour desquels s'articulent l'évaluation du schéma (accueil, habitat, accompagnement et les orientations transversales). Elle confirme l'engagement du Département à travers ces 4 quatre axes et l'importance du poste de coordonnatrice du schéma qu'elle souhaiterait voir maintenu. Elle désire que la mobilisation des collectivités se poursuive ainsi que l'implication des usagers.

1. Bilan du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2011-2017

En introduction, Élodie PIRON, coordonnatrice du schéma, présente la méthodologie retenue pour effectuer ce bilan.

Cinq ateliers de travail ont été proposés avec une association de chacun des représentants investis et concernés par la thématique : réseau des gestionnaires, santé – scolarisation, grands passages, insertion sociale et professionnelle, habitat – logement.

Les collectivités ont été sollicitées pour communiquer l'état d'avancement de leurs projets sociaux locaux et la démarche de recueil de l'expertise d'usage des gens du voyage a été impulsée.

Accueil

Éric FRESSINAUD (DDT – responsable de l'Unité Politiques et Financement de l'Habitat) rappelle que le département dispose d'un maillage plutôt équilibré avec 25 aires d'accueil et 18 aires de petits passages. Si cette offre d'accueil est bien diversifiée, elle est insuffisamment développée sur certains territoires bien que l'objectif de création ou d'amélioration des aires soit globalement atteint.

Malgré cette offre, il existe de nombreux stationnements illicites, surtout dans les zones « tendues ». Ce phénomène est récurrent sur les territoires d'Angers Loire Métropole, de Baugeois-Vallée et d'Anjou-Bleu-Communauté pour des raisons différentes (attractivité économique, ancrage territorial des ménages, accès aux services hospitaliers, liaison avec le territoire de la Mayenne, etc.).

Le développement de l'information sur les droits a conduit à une meilleure connaissance des règles de circulation et de stationnement et du rôle de chacun des acteurs du schéma (guide du « stationnement de caravanes ou de résidences mobiles » à l'intention des élus, rencontres territoriales, etc.).

L'accueil des voyageurs a été facilité par la mise en place d'un atlas aires d'accueil sur le site des services de l'État dans le département, outil vivant, reconnu régionalement et qui donne accès pour chacune des aires à une fiche technique descriptive détaillée. C'est la connaissance insuffisante des disponibilités des emplacements en temps réel sur les aires d'accueil qui doit être plus efficiente.

L'amélioration de la gestion et du fonctionnement des aires a été possible grâce à l'engagement et à la professionnalisation des gestionnaires via la mise en place d'un réseau des gestionnaires qui a permis d'échanger sur les pratiques. Depuis la réforme de l'Allocation logement temporaire (ALT2) en 2015, une optimisation affinée de l'ouverture des aires d'accueil dans le cadre d'une gestion des collectivités est constatée.

Samuel DELÉPINE observe que le métier de gestionnaire d'une aire d'accueil demande de multiples compétences et n'est actuellement pas reconnu. La professionnalisation des intervenants mériterait une qualification universitaire. Il précise que dans certains départements, une réflexion s'est engagée en ce sens en lien avec l'université.

Mme PIRON indique que si au niveau national, la reconnaissance professionnelle de ce métier manque, localement, une offre de formation se construit en lien avec le CNFPT.

Monsieur TREMBLAY évoque la sous-occupation de certaines aires. Il souhaiterait une clarification des statuts des aires de petits passages ainsi que des terrains désignés.

Accueil des grands passages et des rassemblements événementiels

Monsieur BENAZETH (Cabinet du Préfet – Pôle Sécurité Intérieure) signale que trois aires de grands passages pérennes sont identifiées sur trois agglomérations. Sur la quatrième, Mauges Communauté a identifié un terrain en 2016.

D'une façon générale, il est à regretter l'absence de désignation d'un second terrain sur chacune des

agglomérations ce qui permettrait d'accueillir des groupes dans de bonnes conditions. Malgré les modalités d'organisation de mises en place, il demeure des difficultés durant la période des grands passages (groupes non programmés, terrains désignés pour les grands passages indisponibles, questions liées à la salubrité publique, etc.).

Il est souligné la nécessaire collaboration entre les différents acteurs tout au long de la saison (coordination régionale et départementale, relation constructive avec AGP, médiation active avec les responsables de groupes, etc.). Le suivi des stationnements est également indispensable pour évaluer les passages sur le territoire départemental.

Monsieur VINCENT (Mauges Communauté) regrette que les groupes annoncés en 2016 ne soit pas venu sur le terrain identifié à Jallais. Il envisage d'établir un planning de rotation sur les 6 communes nouvelles constituant sa collectivité.

Madame la PREFETE précise que Mauges Communauté ayant le statut de communauté d'agglomération, elle est tenue de disposer d'une aire de grand passage. Elle peut faire le choix d'une aire fixe ou tournante

Monsieur LELONG (Agglomération du Choletais) indique qu'un terrain pérenne a été mis à disposition mais que le non-respect des engagements pris en amont est un réel problème.

Madame la Préfète confirme qu'il s'agit d'un point sensible dans l'organisation des grands passages générateurs de problèmes de cohabitation et qu'il aura toujours des impondérables, des facteurs imprévisibles. La difficulté vient en partie du fait que le ministère de l'intérieur négocie avec l'association des grands passages et que tous les groupes ne se reconnaissent pas dans cette association. Elle rappelle également qu'elle signe rapidement les demandes de mise en demeure en cas d'occupation sauvage

Swanny VOISIN (Association Action Grand Passage) confirme que son association gère un grand nombre de missions mais pas tous les groupes. Il explique que le terme de « grands passages » est quelque fois utilisé à tort. En effet, il convient de parler, selon lui, de grands passages lorsque le groupe est constitué d'au moins 50 caravanes soit environ 250 personnes. Il précise également que les coordonnées des pasteurs étant connues, il est facile de savoir si le passage est maintenu ou non.

Élodie PIRON (Coordonnatrice du Schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage) indique que les collectivités et elle-même contactent systématiquement les pasteurs (à réception de leurs demandes écrites en janvier puis en amont de la date prévue d'arrivée).

M. MARCHAND indique que pour l'aire de petits passages de Briollay, depuis qu'une barrière et des cadenas ont été installés, les gens du voyage contactent la commune avant leur arrivée ce qui permet de préparer.

Au regard de ce bilan réalisé sur l'accueil des gens du voyage, il se dégage les premières orientations pour le schéma 2018 – 2023 dans le prolongement du schéma précédent.

Habitat

Élodie PIRON présente un bilan modeste dans la prise en compte des attentes nouvelles en termes d'habitat dans les documents d'urbanisme malgré son enjeu majeur.

La poursuite du partenariat entre l'Université d'Angers, le Département et l'État a permis de disposer d'une meilleure connaissance de ces habitats légers sur certains territoires (Mauges Communauté, Communauté de communes de la Région de Doué la Fontaine, Juigné-sur-Loire, etc.).

La prise en compte par les collectivités des différentes formes d'habitat des gens du voyage doit encore progresser. Malgré un appui technique en urbanisme renforcé mis en place afin de mieux maîtriser les implantations illégales, des travaux d'information et de sensibilisation réalisés auprès des différents acteurs du logement (bailleurs, collectivités, etc.) ; force est de constater que la maîtrise foncière est toujours identifiée comme le préalable nécessaire, mais également comme le principal frein par les collectivités.

La maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) mise en place pendant ce schéma n'a pas eu les résultats escomptés même si l'opération de 10 logements adaptés aux Tuileries à Cholet est un réel succès au profit des familles.

La prise en charge des gens du voyage est insuffisamment traduite dans les documents d'orientation et de programmation (PLH, PDH, PDALPD) ou alors de façon peu opérationnelle et cela a des conséquences sur le volet accueil et habitat.

Madame la Préfète constate effectivement que la fluidité au sein des aires n'existe pas sur certains territoires. Elle félicite les acteurs qui ont permis la réalisation de l'habitat adapté aux Tuileries à Cholet. Ce genre d'opération devrait être reconduite notamment au niveau des aires qui sont « embolisées ».

Monsieur ROISNÉ (ALM) précise que deux opérations pour la réalisation de 17 habitats adaptés sont prévues. Les terrains ont été identifiés et validés dans le PLUIH d'ALM. Les maires œuvrent dans ce sens-là.

Monsieur Swanny VOISIN explique effectivement que les gens du voyage se déplacent de moins en moins et préfèrent rester sur les aires pour faciliter la scolarisation des enfants et les démarches administratives, exercer une activité professionnelle, rester aux côtés d'une personne âgée de leur famille mais aussi faute de places suffisantes sur les aires d'accueil et compte-tenu des difficultés à acquérir des terrains non situés en zones agricoles ou naturelles.

Madame la Préfète reconnaît qu'il n'existe pas de réponse suffisante et uniforme face à ce besoin d'ancrage.

Monsieur DELÉPINE rappelle que des dispositions de la loi ALUR permettent de prévoir dans le PLU des zones spécifiques aménageables pour l'habitat mobile.

Madame SCHALLER (DDT – Directrice adjointe) précise qu'effectivement le règlement d'urbanisme peut « à titre exceptionnel » délimiter dans les zones naturelles, agricoles ou forestières des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL). Elle rappelle également que le mitage, quel qu'il soit, pèse sur les exploitants agricoles.

Monsieur MALGAT (DDT – Chef du service Construction Habitat Ville) précise qu'il faut inciter les collectivités à identifier des secteurs pertinents et recommande aux collectivités d'anticiper l'identification de ces terrains.

Monsieur FROGER (Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire) confirme que sa collectivité va prendre en compte ces différentes situations lors de l'élaboration du PLUI.

Madame la Préfète précise qu'en aucun cas ces dispositions ne pourront être mises en œuvre pour des terrains situés en zones inondables.

Le schéma 2018-2023 devra ainsi assurer la sécurité juridique des occupants des terrains familiaux

au cas-par-cas, prévoir la production d'habitats adaptés au mode de vie des gens du voyage ainsi que les secteurs géographiques d'implantation de terrains familiaux locatifs.

La poursuite de la prévention des achats de terrains en zones non constructibles ou ne permettant pas l'installation de résidences mobiles est impérative. La prise en compte du prochain schéma départemental des gens du voyage dans les futurs documents d'urbanisme en construction devra être renforcée en articulation avec le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Renforcer la prise en compte du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage dans les documents d'urbanisme des collectivités devra favoriser l'accès à un logement décent et sécuriser les acquisitions et les aménagements de terrains.

Accompagnement du public

Madame TESSIER, référente sociale gens du voyage au Département de Maine-et-Loire explique qu'il a été élaboré et diffusé aux territoires une charte sociale départementale et que les territoires qui possèdent une aire d'accueil ont été accompagnés à l'élaboration de projets sociaux locaux (PSL). Malheureusement la mise en œuvre et la dynamique de ces PSL est très inégale sur le territoire départemental (12 sur 14).

L'accompagnement social des gens du voyage domiciliés en CCAS ou CIAS du Maine-et-Loire est assuré depuis mi-2014 par l'association Le Relais G2A.

L'accompagnement par la scolarisation des enfants des gens du voyage a été un objectif majeur pendant ce schéma. Il a été constaté une hausse des inscriptions scolaires en maternelle et en primaire pour les familles stationnées sur les aires d'accueil (93%). Cependant, la fréquentation scolaire reste problématique (50%). Le taux d'inscription au collège reste très faible, car le collège ne semble pas répondre aux besoins, aux souhaits et à la culture des familles. Les familles favorisent la scolarisation à distance (CNED).

Mmes MELON et FRANCOIS relèvent que les gens du voyage ont des représentations du collège, considèrent que le recours au CNED, à la scolarisation à distance est de droit. Elles indiquent l'importance d'accueillir ce qui est dit par la famille pour déconstruire les représentations et rappeler que la scolarité au collège ne se fait pas que par le CNED. Elles précisent l'importance d'une coordination avec le Relais G2A et l'élaboration d'aide et d'outils pédagogiques pour atténuer les retards d'acquisitions.

Monsieur DELEPINE confirme que la difficulté de scolarisation au collège relève d'une problématique culturelle de représentation de l'institution. Il encourage la coordination du CASNAV, du chef d'établissement, des enseignants et des familles et l'articulation entre établissements.

Monsieur Swanny VOISIN explique que dans la culture des gens du voyage les femmes ne travaillant pas, les parents ne trouvent pas nécessaire d'inscrire leurs filles au collège. Il est de coutume également que la transmission des apprentissages se fasse par les parents. De plus, il évoque que les enfants du voyage qui fréquentent le collège sont confrontés à une certaine forme de discrimination.

Madame TESSIER relève une diversité chez les gens du voyage avec par exemple des familles monoparentales avec des femmes qui tiennent une place différente. Elle rappelle l'enjeu de la scolarisation comme 1er moyen de prévention de l'illettrisme. Elle réaffirme enfin les moyens humains dédiés pour la mise en œuvre de l'accompagnement, les liens confirmés et renforcés avec les élus locaux, les temps de formation proposés aux équipes éducatives.

Sur le plan de la santé, des actions d'information et d'éducation sont régulièrement menées sur les

aires d'accueil par les différents partenaires (Relais G2A, MDS, service promotion de la santé du Département, etc.), en lien avec la coordonnatrice du schéma. Une implication de l'ARS reste une attente forte des acteurs.

900 personnes ont bénéficié d'un accompagnement par l'insertion professionnelle. Il est constaté que dans 50 % des ménages, 1 des adultes est en situation d'illettrisme. Cette problématique prégnante reste un enjeu essentiel.

Pour le schéma 2018-2023, il faudra élaborer un référentiel de l'accompagnement des gens du voyage, poursuivre la mission d'accompagnement social de proximité ainsi que les démarches engagées visant à favoriser la participation des gens du voyage. Pour la scolarisation, il faudra coordonner et articuler l'intervention des acteurs, favoriser l'accès, la fréquentation et la réussite scolaire des enfants des gens du voyage en développant des dispositifs « passerelle » pour d'accompagner le passage de l'école élémentaire au collège.

Il faudra poursuivre la mise en œuvre d'action d'éducation à la santé, accompagner individuellement ou collectivement les gens du voyage dans leur parcours de santé et engager une réflexion sur le vieillissement et la perte d'autonomie de cette population.

Pour permettre une meilleure insertion, il faudra développer l'autonomie des adultes en luttant contre l'illettrisme, poursuivre l'accompagnement à la création et à la gestion des entreprises afin de permettre aux gens du voyage de s'engager dans un parcours d'insertion durable.

La domiciliation devra être facilitée au regard des évolutions législatives

Orientations transversales

Entre 2011-2016, de nombreuses rencontres et échanges spécifiques ont été organisés. Des outils de communications ont été adaptés et des formations ont été proposées aux différents acteurs. Les différentes initiatives des collectivités, notamment celles favorisant les rencontres et les échanges entre sédentaires et voyageurs ont été soutenus. Le rôle de la coordonnatrice a permis une animation globale et un suivi des orientations fixées. Les acteurs, à tous les niveaux se sont mobilisés pour renforcer la prise en compte des modes de vie des voyageurs.

Dans le prochain schéma, il paraît nécessaire de renforcer la communication et la sensibilisation afin de poursuivre la lutte contre les discriminations et favoriser l'accès aux droits et à la citoyenneté.

Le maintien du poste de coordonnatrice permettra de traduire de façon efficiente la mise en œuvre des orientations et des actions inscrites dans le schéma 2018-2023.

Une organisation de la coordination à 3 niveaux (local, départemental, régional) semble indispensable pour l'avancée de la mise en œuvre des orientations fixées dans le schéma.

Une évaluation annuelle du schéma devra être faite annuellement au cours de la commission consultative départementale et un bilan à mi-parcours, soit en 2021, apparaît opportun et approprié.

Synthèse de l'évaluation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Monsieur COLOBERT (Département de Maine-et-Loire) réalise la synthèse de l'évaluation du schéma 2011 – 2017 où, à l'évidence, il y a eu une réelle avancée dans la prise en compte globale de l'accueil des gens du voyage. Cependant, des points restent à améliorer comme l'organisation des grands passages, l'harmonisation des tarifs des aires d'accueil mais aussi le traitement des situations de stationnements illicites.

Ce bilan globalement satisfaisant de la réalisation du schéma 2011 – 2017 a mis en évidence le rôle pivot de la coordonnatrice qui a été un gage de succès et de dynamisme dans la mise en œuvre des

actions prévues.

***Méthodologie d'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
2018 - 2023***

Madame PIRON présente le calendrier et la méthodologie utilisée pour la réalisation du nouveau schéma. Elle précise que la territorialisation du schéma et l'engagement des collectivités seront nécessaires.

La Préfète,

Béatrice ABOLLIVIER